



A tous les mécènes

Bagnolet, le 29 novembre 2019

Objet: Campagne de mécénat 2019

Chère amie, cher ami,

Les formidables résultats, ces derniers mois, des Équipes de France, avec en point d'orgue, ces 2 matchs contre l'Espagne, ont fait vibrer les supporters du hockey français et au-delà. C'est une première concrétisation du Plan Ambition Hockey 2024 initié en 2017 par la Fédération et qui y trouve toute sa légitimité.

Le hockey français a manqué d'aller aux JO de Tokyo... *Retour sur terre...* l'aventure continue et Paris 2024 se profile déjà ! Nos ambitions sont légitimes, plus que jamais le hockey français doit se mobiliser autour du **développement des effectifs et des clubs**, autour de la **médiatisation du hockey** et de la **croissance des ressources**.

Conscients de nos forces et de nos faiblesses, nous sommes plus que jamais en ordre de marche pour continuer à aller de l'avant. Et comme *l'argent est le nerf de la guerre*, nous renouvelons un appel au mécénat des entreprises et des particuliers.

Qu'elles que soient vos motivations :

- permettre à l'équipe de France féminine d'assurer sa qualification pour les JO à Paris et à l'équipe masculine de continuer sa progression pour viser une médaille en 2024,
- soutenir le plan Ambition 2024 et accompagner la belle histoire du hockey français,
- développer le hockey et partager nos valeurs auprès d'un plus grand nombre de pratiquants,
- ou tout simplement défiscaliser votre don...

Quelle que soit le montant de votre don...

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HOCKEY

Tour Gallieni II, 36 avenue du Général de Gaulle, 93170 Bagnolet – Tél. : +33 (0)1 44 69 33 69 – Fax : + 33 (0) 1 44 69 03 96 – www.ffhockey.org
SIRET : 78440610000023 – Code APE : 9312Z



Votre don est le bienvenu pour renforcer la dynamique engagée et permettre au hockey français d'occuper la place qu'il mérite dans le paysage sportif, en France et à l'international.

Nous comptons sur vous !

Olivier MOREAU
Président de la F.F.H

Pièces jointes : En route vers Paris 2024
Un bon de soutien

N.B : N'oubliez pas que ce soutien en numéraire vous permettra de bénéficier d'une réduction d'impôt à hauteur de 66% du montant de votre don. Nous vous adresserons dans le courant du mois de mars prochain, l'exemplaire CERFA justifiant de votre don et que vous devrez joindre à votre déclaration de revenu.